

**Collège des Bourgmestre et Echevins**  
Avenue de l'Astronomie, 13  
**B – 1210 BRUXELLES**

Bruxelles, le

Réf. Commune : URB/19983  
Réf. Nova : PU/585905  
Réf. CRMS : AVL/JMB/SJN-2.113/s.582

Messieurs,

Objet : SAINT-JOSSE-TEN-NOODE. Rue Potagère, 154 (arch. M. MAYERES).  
Remplacement de la porte d'entrée et des châssis en bois par du PVC (régularisation).  
*(Dossier traité par Mme Anne Winterberg).*

En réponse à votre lettre du 8 janvier, en référence, reçue le 19 janvier 2016, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 27 janvier 2016.

La demande concerne une maison de rapport d'inspiration Art nouveau située à côté et dans la zone de protection de la maison classée sise au n°150 de la rue Potagère ; le bien est en outre inscrit à l'Inventaire du patrimoine architectural de Saint-Josse-ten-Noode (arch. Michel Mayeres, 1903).

La demande vise à régulariser le remplacement de la porte et des châssis en bois par du PVC. La porte en bois était composée de panneaux vitrés surmontés d'une imposte à petits bois. Les fenêtres d'origine à imposte avaient également des petits bois et un verre de couleur jaune ; le plan d'origine montre que les châssis du rez-de-chaussée étaient à guillotine.

La CRMS n'approuve pas la régularisation du remplacement des menuiseries par du PVC. En effet, le bien qui est de belle facture a perdu une part importante de son authenticité et de son esthétique avec ce remplacement. Ces éléments en PVC ne contribuent par ailleurs pas à la mise en valeur de la maison voisine classée qui était la maison personnelle de l'architecte Michel Mayeres (1904).

La Commission recommande dès lors le rétablissement de la porte d'origine à l'identique. Les châssis en PVC pourraient être remplacés par des châssis en bois qui s'inspirent des modèles d'origine.

S'il y a lieu, la DMS formulera, en Commission de Concertation, des remarques et recommandations complémentaires sur le projet.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente

C.c. : B.D.U. – D.M.S. : Mme I. Leroy ; B.D.U. – D.U.